

La corruption financière entre la théorie et les mécanismes juridiques internationaux de sa lutte

Financial corruption between theory and the international legal mechanisms of its struggle

Mouzaoui Aicha^{1*}, Baar Abdelhamid², Boras Boudalia³

¹Université de Médéa (Algérie), e-mail: mouzaoui.aicha@univ-medea.dz

² Université de Bejaia (Algérie), e-mail: abdelhamid.baar@univ-bejaia.dz

³ Université de Ain Temouchent (Algérie), e-mail: bouras_b484@yahoo.com

Reçu le: 01/01/2022

Accepté le: 17/03/2022

Publié le: 07/04/2022

Résumé :

Cette étude vise à clarifier le concept de corruption financière et à discuter de la solidarité juridique de sa lutte dans le monde. Cela en mettant l'accent sur les mesures instaurées afin de prévenir et de lutter contre la corruption financière. Plus précisément, il s'agit des mécanismes de renforcement de l'intégrité, la responsabilité et la transparence, et qui facilitent la coopération internationale et l'assistance technique pour la prévention et le contrôle de la corruption. Selon cette étude, une panoplie de mécanismes, de moyens et d'outils juridiques est utilisée par les organisations internationales dans la lutte contre la corruption, mais elle reste insuffisante à moins que toutes les agences gouvernementales, les organisations de la société civile et la quatrième autorité représentée par les différents médias soient impliquées.

Mots clés : corruption financière, mécanismes juridiques internationaux, lutte contre la corruption.

Abstract:

This study aims to clarify the concept of financial corruption and discuss the legal solidarity of its struggle in the world. This by emphasizing the measures put in place to prevent and fight against financial corruption. More specifically, these are mechanisms for strengthening integrity, accountability and transparency, and which facilitate international cooperation and technical assistance for the prevention and control of corruption. According to this study, a panoply of mechanisms, means and legal tools are used by international organizations in the fight against corruption, but it remains insufficient unless all government agencies, civil society organizations and the fourth authority represented by the various media are involved.

Keywords: financial corruption, international legal mechanisms, fight against corruption.

*Auteur correspondant.

1. Introduction

Actuellement, la corruption financière est un phénomène répandu dans de nombreux pays et domaines. D'où la nécessité d'instaurer des mécanismes pour la combattre et cela doit toucher aux domaines vitaux de la société et à tous les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels. Afin d'atteindre les objectifs escomptés et lutter contre le phénomène de la corruption, tous les mécanismes de lutte doivent s'inscrire dans une vision globale.

Cette étude vise à clarifier le concept de corruption financière et ses conséquences en mettant l'accent sur les différents efforts internationaux de lutte contre la corruption financière afin de dégager des suggestions pour améliorer la performance de ces institutions. Certes, toute lutte efficace contre le phénomène de la corruption dépend de la volonté des pays à consolider les principes de coopération internationale commune et à renforcer les mesures visant à prévenir et à lutter contre la corruption de manière plus efficace et efficiente. Ainsi, créer des mécanismes permettant aux autorités judiciaires de coopérer entre elles de manière à garantir les poursuites et les sanctions des corrompus.

Dans cette optique, il serait intéressant d'apporter des éléments de réponse à la problématique suivante : Dans quelle mesure les mécanismes institutionnels et juridiques internationaux contribuent-ils à lutter contre la corruption financière et à limiter sa propagation dans le monde ?

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les hypothèses suivantes:

- La corruption financière peut être considérée comme un détournement des dispositions financières et des règles applicables dans le domaine administratif et financier.
- Le phénomène de la corruption financière est partout dans tous les domaines de la vie : politique, économique et social dans différents pays.
- Il existe de nombreux mécanismes juridiques et internationaux qui luttent contre la corruption financière, en prévoyant des procédures et des mesures qui la réduiront et limiteront sa propagation.

Dans ce travail de recherche, nous avons privilégié, dans un premier temps, l'approche descriptive pour étudier le phénomène de la corruption financière et ses différents concepts théoriques et l'approche analytique, dans un deuxième temps, en analysant les différents mécanismes et cadres institutionnels et juridiques liés à sa lutte à l'aide des outils statistiques tels que les tableaux.

2. Concepts de la corruption financière

Il existe de nombreux concepts liés à la corruption financière, que nous examinerons ci-dessous :

2.1. Définition de la corruption financière

Il s'agit de : « Ces dérives financières fondées sur la violation des lois et règlements et des diverses dispositions adoptées dans toute institution ou organisation, telles que les malversations, l'évasion fiscale... »(Benrajm & Halimi, 2012).

Ainsi, la corruption financière est un ensemble de dérives financières en violation des règles et dispositions financières qui contribuent à la conduite des travaux administratifs et financiers. On peut citer certaines caractéristiques de la corruption(Khalfi, 2008):

- La corruption implique généralement plus de deux personnes ;
- Les actes de corruption sont secrets ;

- La corruption inclut le facteur d'obligation mutuelle et d'intérêt mutuel ;
- Comprend le déguisement dans des activités de corruption ;
- La corruption implique la tromperie, généralement la tromperie du gouvernement;
- Toute forme de corruption est considérée comme une trahison de confiance ;
- Les auteurs de corruption tombent dans une contradiction entre leurs rôles dans la vie publique et privée ;
- Tous les actes de corruption constituent un manquement au devoir et aux modèles de responsabilité.

2.2. L'émergence de la corruption financière

La corruption financière a de nombreuses causes, qui diffèrent d'une société à l'autre, mais les manières dont elle est pratiquée sont très similaires. En général, les principales causes de la corruption peuvent être résumées comme suit (Yaqchiche & Zadak, 2008):

2.2.1. Raisons politiques

Les facteurs politiques sont considérés parmi les facteurs les plus importants qui contribuent à l'émergence, à la croissance et à la propagation de la corruption, en raison de l'environnement approprié qu'elle offre, et cela se manifeste par :

- Adopter la loyauté politique comme critère de nomination des dirigeants administratifs à des postes importants ;
- Les représentants du gouvernement jouissaient d'une large liberté d'action et de peu de responsabilité ;
- La faiblesse de la société civile et la marginalisation du rôle de ses institutions dans de nombreux pays en développement ;
- L'absence de véritable démocratie, l'absence de dévolution du pouvoir, la séparation des pouvoirs et le manque de responsabilité ;
- La propagation du phénomène de bureaucratie administrative et de centralisation excessive.

2.2.2. Raisons économiques

Les raisons économiques se résument aux points suivants :

- L'ingérence du gouvernement dans les activités économiques, de sorte que les individus ont tendance à payer des pots-de-vin aux fonctionnaires pour contourner les réglementations et les procédures publiques. Cette intervention du gouvernement apparaît dans la création de restrictions à l'importation, l'octroi de subventions gouvernementales, le contrôle des prix, etc.
- Faibles niveaux de salaires dans le secteur public et les employés acceptent des pots-de-vin pour subvenir aux dépenses de consommation privée ;
- La présence d'importantes ressources naturelles incite les fonctionnaires à s'engager dans la corruption à très grande échelle.

2.2.3. Raisons sociales et culturelles

Les raisons sociales et culturelles les plus importantes sont :

- La nature de la société et l'émergence de l'importance des relations personnelles dans la vie sociale, qui a un impact significatif sur la propagation de la corruption, et par conséquent la propagation des loyautés régionales au détriment des intérêts nationaux supérieurs ;
- La présence dans certains complexes d'une vision utilitariste qui justifie le pillage de l'argent public car c'est un droit commun à tous, et une raison d'habileté et d'intelligence individuelle ;
- Les lois fiscales sont complexes et difficiles à comprendre, ce qui donne aux inspecteurs des impôts un pouvoir discrétionnaire dans l'application des incitations fiscales.

2.3. Formes de corruption financière

Les formes de manifestation de la corruption peuvent être résumées dans les éléments suivants (Shehata, 2009):

- Dans le domaine de l'argent, on trouve : les détournements de fonds, les pots-de-vin, les abus d'influence ;
- Dans le domaine du travail: négligence, manque de compétence, manque de discipline, clientélisme, sous-estimation du droit du travailleur, embauche selon les normes de la parenté ;
- Dans le domaine de la consommation et de la dépense : extravagance et consommation excessive pour mettre en valeur les apparences ;
- Dans le domaine du commerce : fraude, monopole, commissions, faux commerce, contrefaçon.

2.4. Effets de la corruption financière

Les effets de la corruption financière peuvent être divisés en :

2.4.1. Effets économiques de la corruption financière

- Affaiblissement des performances des secteurs économiques et donc de la croissance économique ;
- Réduire les revenus et les fonds de l'État;
- Entraver le processus de développement et affaiblir la croissance économique;

2.4.2. Les effets de la corruption sur la monnaie nationale

- La corruption financière permet à certains d'obtenir de grosses sommes d'argent, sans augmentation réelle du volume des biens et services, ce qui entraîne une hausse des prix et de l'inflation ;
- Les effets de la corruption sur l'épargne locale : Il existe toujours une relation inverse entre la corruption financière et l'épargne domestique, en raison de la contrebande de ces fonds à l'étranger par peur d'être exposés, et donc de moins d'épargne pouvant être dirigée vers le développement de l'économie.

2.4.3 Effets sociaux de la corruption financière

- L'effondrement du tissu social et la propagation de la haine entre les classes et les groupes de la société en raison de l'injustice, de l'égalité et de l'égalité des chances ;
- Affaiblir la fonction des valeurs dissuasives dans la société, surtout après qu'il est devenu un comportement acceptable dans la société qui est pratiqué comme l'un des postulats de traiter avec les institutions, qu'elles soient gouvernementales, publiques ou privées ;

- L'impact direct et indirect des répercussions économiques et politiques de la corruption sur la stabilité des conditions de sécurité et la paix sociale ;
- L'augmentation du chômage à la lumière du déséquilibre social causé par les délits financiers et économiques ;
- Déséquilibres sociaux causés par les crimes économiques et financiers et le transfert du pouvoir économique du marché, du gouvernement et des citoyens honorables aux criminels.

2.4.4. Effets politiques de la corruption financière

Les effets politiques peuvent être résumés à l'affaiblissement de la légitimité et de l'efficacité de l'État. D'où, un état de oisiveté, d'incertitude et d'absence de l'État de droit. La corruption financière entraîne également une diminution de l'efficacité des agences de l'État et de l'administration publique, où une sélection appropriée pour les postes de direction est faite sur la base du favoritisme, du clientélisme et de la corruption au détriment de l'égalité des chances etc. Dans une telle situation, les systèmes politiques manquent de légitimité et suscitent la non-participation de la population qui peut se transformer en soulèvement ou en révolution organisée (Al-Sun, 2012).

3. Mécanismes institutionnels et juridiques internationaux de lutte contre la corruption financière

De nombreuses institutions dans le monde s'intéressent à la mesure du phénomène de la corruption administrative et financière et le développent des indicateurs quantitatifs basés principalement sur l'enquête d'opinions d'experts, sur leurs impressions à partir de la réalité de leurs pratiques et sur l'étendue de la propagation de la corruption dans les pays du monde. Les indicateurs les plus importants sont résumés dans le tableau 1.

Tableau N° 1 : Les principaux indicateurs de mesure de la corruption utilisés par les organismes internationaux

Indicateur	Mesure et conception	Organisme
L'indice de l'Etat de droit	Mesure le degré de confiance et de respect des lois au sein de la communauté	Banque mondiale
L'indice de contrôle de la corruption	Mesure la corruption parmi les fonctionnaires et la corruption en tant qu'obstacle au développement de l'économie et à l'attraction d'investissements.	Banque mondiale
L'indice de perception de la corruption	Mesure à quel point les fonctionnaires de l'État sont conscients de l'existence de la corruption. Il s'agit d'un composite basé sur des enquêtes menées par 14 organismes indépendants réputés, sachant que l'inclusion d'un pays dans la liste de la corruption nécessite trois enquêtes.	Banque mondiale et Transparency International
L'indice du droit à l'expression et à la responsabilité	Mesure les aspects liés aux libertés politiques, aux élections libres et équitables, à la liberté de la presse, aux	Banque mondiale

	libertés civiles, aux droits politiques, au rôle de l'armée dans la politique, au changement de gouvernement et à la transparence des lois et des politiques.	
Indice d'efficacité du gouvernement	Cet indicateur mesure les perceptions des concepts suivants : la qualité de la bureaucratie, les coûts de transaction, la qualité des soins de santé publique et le degré de stabilité du gouvernement.	Banqu mondiale
Indice de qualité de la réglementation et de la planification	Cet indicateur mesure les perceptions des concepts suivants : L'apparition de politiques hostiles envers le marché, telles que le contrôle des prix, la supervision irréaliste des banques et le contrôle excessif dans le domaine du commerce et de l'établissement d'entreprises.	Banqu mondiale
L'indice de stabilité politique	Mesure les perceptions de la possibilité de l'émergence ou de l'occurrence d'un état d'instabilité, de tensions, de conflit armé, de coup d'État militaire, de menace terroriste etc.	Banqu mondiale

Source : Ben Azzouz Mohamed. (2016). La corruption administrative et économique, ses effets et les mécanismes de sa lutte : le cas de l'Algérie. La Revue algérienne de la mondialisation et des politiques économiques, 7, p. 207.

Le tableau 1 présente les principaux indicateurs de mesure de la corruption utilisés par les organismes internationaux (Banque mondiale, Transparency International) au niveau national afin de trouver des moyens de la combattre et de la réduire.

3.1. La Banque mondiale

Depuis 1996, la Banque mondiale a adopté un plan pour aider les pays à combattre et à réduire la corruption, qui comprend trois volets (Nasser, 2010) :

- Diagnostiquer le phénomène de la corruption et ses causes ;
- Introduire des réformes dans les systèmes étatiques ;
- Impliquer la société civile, les organisations non gouvernementales et les médias dans la lutte contre la corruption.

La Banque mondiale a développé un certain nombre de stratégies pour aider les pays à lutter contre la corruption, ou le cancer de la corruption selon son appellation. Le but ultime de ces stratégies n'était pas d'éliminer la corruption, mais d'aider les pays à passer d'un état de corruption organisée à un environnement gouvernemental qui fonctionne bien, ce qui réduit les effets négatifs de la corruption sur le développement. Ces stratégies comprennent quatre axes principaux (Hamidatou, Shalik, & Ezzi, 2013) :

- Prévenir toutes les formes de fraude et de corruption dans les projets financés par la Banque ;
- Fournir une assistance aux pays en développement qui veulent lutter contre la corruption, notamment en ce qui concerne la conception des programmes anti-corruption ;
- Considérant la lutte contre la corruption comme un préalable à la fourniture des services de la Banque mondiale dans les domaines de la conception des stratégies d'assistance, de la définition des conditions et critères d'octroi des prêts, de la définition des politiques de négociation, de la sélection et de la conception des projets;
- Fournir une aide et un soutien aux efforts internationaux de lutte contre la corruption. La Banque mondiale a estimé que la corruption élimine environ 7 % de l'économie mondiale chaque année, soit environ 6,6 billions de dollars, ce qui équivaut au budget fédéral total des États-Unis d'Amérique.

3.2. Fonds monétaire international FMI

Le Fonds monétaire international fait également partie des organisations intergouvernementales concernées par les activités liées à la lutte contre la corruption et à la promotion des principes et mécanismes de bonne gouvernance au niveau des États membres ou au niveau mondial. Ces pouvoirs comprennent certains aspects liés aux politiques macroéconomiques (le budget général de l'État, la gestion monétaire, du crédit et des taux de change) et les politiques structurelles associées qui affectent les performances macroéconomiques (le marché du travail et ses effets sur les politiques de l'emploi et des salaires), ainsi que les aspects liés aux politiques du secteur financier (Réglementer et superviser les banques et autres institutions financières). L'objectif de cette supervision est de parvenir à la stabilité financière et monétaire dans le monde d'une manière qui offre les conditions appropriées pour un développement global et durable (Bousayoud, 2012).

Lorsqu'une équipe d'experts du FMI se rend périodiquement dans les États membres, pour collecter des données et discuter des personnes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques financières et économiques, de manière à leur permettre d'évaluer l'adéquation du système financier. De plus, permettre les informations nécessaires et fiables occupe une place importante dans ces discussions afin d'élucider les diverses pratiques de corruption qui pourraient entraver le processus de développement durable global.

3.3. Organisation des Nations Unies

La Convention des Nations Unies contre la corruption adoptée par l'Assemblée générale le 31 octobre 2003 (Résolution n° 04-58 du 31 octobre 2003), ouverte à la ratification lors de la Conférence de haut niveau tenue à Merida au Mexique du 09 au 11 décembre 2003, est entrée en vigueur le 14 décembre 2005. Aussi, dans la Déclaration des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales, adoptée par la résolution n° 51/191 du 12 décembre 1996, il a été convenu d'approuver cette convention sur la base que la corruption constitue la corruption généralisée dans les transactions commerciales internationales. En plus de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée adoptée par la résolution n° 55/25 du 15 novembre 2000, deux résolutions sur la prévention de la corruption, la lutte contre la corruption, transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces fonds

(Résolution n° 56/186 et Résolution n° 244/57 du 01 décembre 2002) sont en vigueur (Mosleh, 2013).

3.4. Transparency International (TI)

Transparency International a été créé en 1993 par un grand nombre d'anciens hauts fonctionnaires de la Banque mondiale qui avaient une vision et des informations préalables sur l'étendue de la corruption pratiquée au niveau international. Cette organisation est considérée comme la plus importante des organisations non gouvernementales qui active efficacement dans la lutte contre la corruption, elle publie un rapport annuel sur la corruption dans le monde basé sur les informations qu'il recueille auprès d'hommes d'affaires, d'universitaires et d'employés du secteur public dans chaque pays. Cette organisation repose sur un ensemble de principes directeurs, qui se résument comme suit (Bousayoud, 2012):

- Reconnaissant que les risques de corruption transcendent les cas individuels et qu'il existe une responsabilité commune et collective de la combattre ;
- Considérant le mouvement contre la corruption comme un mouvement global qui transcende les systèmes sociaux, politiques, économiques et culturels de chaque pays ;
- Accorder plus d'importance aux principes de bonne gouvernance tels que la participation, la transparence, la responsabilité et la décentralisation au niveau local ;
- Se rendre compte qu'il existe de solides raisons scientifiques et éthiques à l'existence de la corruption.

L'organisation adopte une stratégie qui se compose de plusieurs éléments, résumés comme suit :

- Construire des coalitions aux niveaux local, régional et mondial qui incluent les gouvernements, la société civile et le secteur privé afin de lutter contre la corruption interne et externe ;
- Organiser et soutenir les branches locales de l'organisation pour réaliser sa mission ;
- Réaliser la conception et la mise en œuvre des systèmes d'intégrité efficaces ;
- Recueillir et analyser des informations sur le phénomène et formuler de nouvelles approches et méthodes pour sa mesure ;
- Servir de conseiller technique ou d'expert mondial bénévole contre la corruption ;
- Coopérer avec des institutions internationales, monétaires et internationales jouissant d'une réputation professionnelle respectée dans ce domaine.

3.5. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Les efforts de l'organisation sont considérés comme l'une des initiatives internationales les plus importantes et les plus complètes pour lutter contre la corruption et ces efforts se concentrent sur les domaines suivants (Hamidatou, Shalik, & Ezzi, 2013):

- Corruption dans les échanges commerciaux internationaux : ce domaine occupe une importance particulière dans l'activité de l'organisation et un premier travail a été fait en 1994 avec la publication d'un ensemble de recommandations connues sous le nom de « Recommandations de l'année 1994 sur la corruption dans les échanges commerciaux internationaux. En mai 1997, il y a eu une révision de ces recommandations à la lumière du rapport soumis par le comité. Ainsi, de nouvelles recommandations ont été émises, connues sous le nom de « recommandations de 1997 sur la corruption dans les échanges commerciaux internationaux », qui étaient plus complètes que la

précédente et les États membres de l'organisation ont ajouté cinq pays en signant un accord international le 17 décembre 1997. L'accord en question est entré en vigueur le 15 février 1998.

- Corruption dans les achats financés par les aides : en mai 1996, la FAO a publié les « Recommandations sur la lutte contre la corruption dans les achats financés par les aides », qui appellent à l'adoption d'un ensemble de mesures pour prévenir les pratiques de corruption dans les achats financés par l'extérieur.

3.6. Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption

Cette organisation a été fondée lors d'une conférence parlementaire tenue au Canada. Il s'agit d'une organisation soucieuse de promouvoir les principes de responsabilité, d'intégrité et de transparence, elle s'est élargie pour inclure plus de 250 parlementaires de 72 pays. L'organisation joue le rôle de coordination mondiale entre divers parlementaires et ses branches régionales s'efforcent d'activer la capacité des parlementaires à faire face aux problèmes de corruption. L'organisation cherche à atteindre les objectifs suivants : élaborer un guide pour les parlementaires sur la façon de contrôler la corruption, fournir un support de formation aux parlementaires sur le thème du contrôle budgétaire et financier, publier un code de conduite pour les parlementaires et mesurer la performance du rôle de surveillance des parlementaires (Kazem, 2010).

3.7. Efforts européens pour lutter contre la corruption

Les recommandations émises par la 19^{ème} Conférence européenne des ministres de la Justice à Malte sont venues souligner le rôle des pays européens dans la lutte contre la corruption. En confirmation, les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe ont recommandé la mise en place d'instances juridiques internationales pour lutter contre la corruption. Le Comité Ministériel a adopté la Résolution n° 97/24, qui reprenait les vingt lignes directrices à respecter dans la lutte contre la corruption, ce qui a constitué un tournant dans la lutte contre la corruption au niveau européen. En outre, la promulgation par le Comité ministériel du Conseil de l'Europe des deux fameuses conventions « la Convention pénale sur la corruption » signée à Strasbourg le 27/01/1999 est entrée en vigueur le 01/07/2002 et le protocole complémentaire à la convention en 2003 entré en vigueur en 2005. Ainsi, « un accord civil sur la corruption » est signé à Strasbourg le 04/11/1999 et entré en vigueur le 01/11/2003 (Sanisa, 2018).

3.8. Efforts africains pour prévenir et combattre la corruption

Les efforts africains de lutte contre la corruption ont commencé à Washington en 1999 lorsque l'Alliance mondiale pour l'Afrique s'est réunie pour discuter de cadres de collaboration contre la corruption, qui se sont conclus par la publication de principes non contraignants de lutte contre la corruption (25 principes) par les membres. Ainsi que le Groupe de développement de l'Afrique australe contre la corruption de 2001, qui comprend des mesures adoptées par les États membres (14 pays). La Convention de l'Union africaine pour prévenir et lutter contre la corruption a été adoptée à Maputo le 11 juillet 2003, et cet accord est considéré comme l'une des réalisations les plus importantes des pays africains dans la lutte contre la corruption. Dans la mesure où cet accord vise à encourager et renforcer les États membres à lutter contre la corruption et à sanctionner les infractions y'afférentes dans les secteurs public et privé. L'Algérie a ratifié la Convention de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption par le décret présidentiel 06/137 du 10 avril 2006.

L'Union africaine a mis l'accent sur l'éradication de la corruption en 2018, à travers le Sommet d'Addis-Abeba, qui a traité de la question des flux de fonds du continent africain à l'étranger. Elle cherche à unifier les efforts pour éliminer le blanchiment d'argent, en coordination et en coopération avec les pays destinataires de ces fonds afin de prévenir la corruption (Saad Al-Dunya).

3.9. Convention interaméricaine contre la corruption (OEA)

La Convention interaméricaine contre la corruption a été conclue en mars 1996 et elle est entrée en vigueur le 6 mars 1997. Cette convention vise à lutter contre la corruption internationale et les pots-de-vin, elle contient un ensemble de mesures préventives contre la corruption en réglementant la coopération entre ses parties, l'échange d'informations, les enquêtes et l'extradition. En décembre 1997, les États-Unis ont signé avec 34 autres pays le Traité de la Conférence OCDE pour lutter contre la corruption dans le cadre du commerce international dans les agences gouvernementales.

La conférence a criminalisé toutes les formes de pots-de-vin versés à des représentants du gouvernement. La conférence a également obligé les États membres à prendre des mesures sérieuses pour poursuivre toute entreprise nationale qui verse des pots-de-vin à des représentants de gouvernements d'autres pays. Dans le cadre d'efforts encourageants pour lutter contre la corruption, les États-Unis d'Amérique travaillent avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans ce domaine. Les États-Unis d'Amérique ont identifié huit axes anti-corruption (Sanisa, 2018):

- Réformes économiques;
- Elever le niveau culturel des peuples;
- Parvenir à la transparence et à l'indépendance du pouvoir judiciaire;
- Accroître l'efficacité de l'appareil administratif et des organes gouvernementaux ;
- Réforme financière en vue de créer des organes de contrôle financier dotés de pouvoirs appropriés ;
- Établir une loi spéciale pour les transactions commerciales internationales qui garantit le droit de chaque partie;
- Renouveler et réviser les lois existantes pour garantir l'existence d'un organe efficace pour surveiller les pratiques de corruption à l'intérieur des frontières de l'État.

3.10. Efforts arabes dans la lutte contre la corruption

Les premiers efforts arabes dans la lutte contre la corruption ont commencé avec l'Accord de coopération arabe et aux expériences approuvées par la Ligue des États arabes en 1983 afin de renforcer la coopération entre les pays arabes dans l'échange d'informations et d'expériences et l'assistance judiciaire dans le domaine de la lutte contre la malversation et corruption, ainsi que l'accord de sécurité entre les pays du Conseil de coopération du Golfe arabe, qui a été établi en 1995 pour lutter contre la criminalité entre ces pays, par l'échange d'informations et d'expériences, et l'extradition des criminels (Haha, 2012). Les efforts des pays arabes en matière de lutte contre la corruption administrative et financière peuvent se résumer comme suit (Adel Hussein, 2014):

- La Conférence des ministres arabes de l'Intérieur de 1987 ;
- Tenue de conférences à l'Organisation arabe de développement administratif au Caire en 1999 et un épisode entier de cette conférence a été consacré à la question de la corruption, suivi d'une conférence à Beyrouth en 2002 ;
- Tenir des conférences au sein de la Ligue arabe ;

- Le traité d'Alexandrie 2004, qui a concrétisé une vision arabe authentique sur les questions et priorités de réforme, il a inclus plusieurs axes de réforme ;
- Le traité sur le processus de développement, de modernisation et de réforme adopté par le Sommet arabe de Tunis 2004 ;
- Trouver des accords arabes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, qui ont été approuvés par les ministres arabes de l'Intérieur et de la Justice lors de leur réunion conjointe tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue des États arabes au Caire le 21/12/2010. Ils sont entrés en vigueur le 05/10/2013 (Sanisa, 2018).

Les indicateurs du tableau 2 traduisent l'évolution des foyers de la corruption en Algérie:

Tableau N° 02 : L'évolution de la corruption en Algérie selon quelques indicateurs pendant la période 2003-2015

Année	Efficacité du gouvernement	Contrôle de la corruption	Expression d'opinion et responsabilité	Qualité de l'organisation et des procédures	Stabilité politique
2003	30,2	30,2	17,3	29,9	5,3
2004	35,1	28,3	24,5	29,9	10,6
2005	39	41,5	26,4	38,2	20,7
2006	35,6	37,6	22,1	29,9	15,9
2007	30,1	36,4	19,7	27,2	14,4
2008	32	34,5	19,7	21,8	14,8
2009	35,9	34,5	17,1	13,4	13,3
2010	38,8	37,1	18	10,5	11,3
2011	34,6	36,5	18,3	10	10,4
2012	34	38,3	22,3	9,1	10
2013	31,6	38,8	22,7	11,5	12,8
2014	32	38	22,5	11,5	13
2015	31	37,5	23	10	13,5

Source : les rapports de Transparency International, de la Banque mondiale et du Forum des parlementaires arabes.(2015).

Le tableau 2 retrace l'évolution de la corruption en Algérie, selon certains indicateurs, pendant la période allant de 2003 à 2015. En effet, il témoigne d'une stabilité et d'une propagation de la bureaucratie, des pots-de-vin et du népotisme dans tous les domaines. D'où, une large diffusion du phénomène de corruption administrative et financière en Algérie.

Cependant, selon l'indice de perception de la corruption l'Algérie, comparée aux pays arabes, est bien classée sur trois années successives. Une telle évaluation est déduite à partir du classement fourni par Transparency International. Cette organisation a classé les pays du monde selon l'indice de perception de la corruption de 2017 à 2019. Le tableau 3 reprend la classification faite pour certains pays arabes.

Tableau N°03 : Classement des pays arabes selon l'Indice de perception de la corruption(2017-2019)

Pays	Classement 2017	Classement 2018	Classement 2019
Emirats Arabes Unis	21	23	21
Qatar	29	33	30
Arabie saoudite	57	58	51
Oman	68	53	56
Jordanie	59	58	60
Tunisie	74	73	74
Bahreïn	103	99	77
Maroc	81	73	80
Koweït	85	78	85
Algérie	112	105	106

Source : Transparency International (transparence, 2020).

Selon le tableau 3, l'Algérie est classée 112^{ème}, 105^{ème} et 106^{ème} respectivement en 2017, en 2018 et 2019 tandis que d'autres pays arabes sont mal classés et défavorisés de loi à l'exception du Bahreïn dont la position se rapproche de celle de l'Algérie.

4. Conclusion

La lutte contre la corruption est nécessaire et fondamentale à la sécurité et à l'efficacité des activités économiques. Malgré les efforts déployés par de nombreuses organisations anti-corruption gouvernementales ou non-gouvernementales, ils restent insuffisants et ne permettent pas de prévenir contre les risques qui menacent des pays entiers. Ces efforts se heurtent souvent à des réactions négatives de ceux qui profitent de la corruption. L'Algérie est classée comme l'un des pays les plus affectés en matière de corruption et de pots-de-vin dans le monde de par l'exacerbation du phénomène de la corruption dans l'administration et la gestion des affaires publiques, en plus de l'inefficacité des efforts déployés localement et le contrôle facile des hommes d'affaires et des hommes de pouvoir de la vie économique. De ce qui précède, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Le phénomène de la corruption financière est un phénomène naturel dans les sociétés en général, mais il varie dans ses degrés en fonction de l'efficacité des institutions de régulation et de la diffusion de la conscience morale, juridique et administrative dans l'État.
- La corruption financière réduit l'efficacité de l'économie et affaiblit la croissance économique en plus d'augmenter l'endettement de l'État.
- La corruption financière conduit à une mauvaise répartition des revenus et des richesses, à travers l'exploitation des détenteurs du pouvoir et de l'influence de leur réalité et de leurs positions privilégiées dans la société et l'État, ce qui leur permet de contrôler la plupart des ressources économiques et des prestations de service fournies par le l'État, ce qui conduit à creuser le fossé entre cette classe et le reste de la société.
- La corruption financière contribue à la diminution du rôle de l'investissement public et à l'affaiblissement du niveau de services dans les infrastructures en raison des pots-de-vin et des malversations qui limitent les ressources allouées aux investissements dans ces domaines et affectent leur bon sens ou augmentent leur coût réel.

Recommandations:

- Tous les pays doivent s'engager à faire preuve de transparence et divulguer les principaux risques auxquels ils sont confrontés au sein de l'indice de risque de l'indice de perception de la

corruption, qui permet d'évaluer le degré de corruption dans l'économie du pays, puis d'analyser ses causes et d'éliminer ses effets sur l'environnement local du pays;

- Travailler sur l'activation de mécanismes qui contribuent grandement à lutter contre la corruption financière ;
- Utiliser des méthodes efficaces pour freiner le phénomène de facilitation de l'argent suivie par les réseaux mondiaux et y compris la mafia pour estimer leurs investissements faussés à l'étranger en blanchissant leur argent et en restant ferme contre le blanchiment d'argent ;
- L'échange d'expériences dans l'évaluation des initiatives anti-corruption et la formation d'experts dans ce domaine.
- La nécessité d'appliquer et d'adapter les lois, règlements, principes et mécanismes conformément aux normes internationales.

5. Références bibliographiques:

1. Adel Hussein, S. (2014). La corruption administrative: ses causes, ses effets et ses méthodes de lutte et le rôle des organisations arabes et internationales dans sa lutte (avec référence aux expériences de certains pays dans la lutte contre la corruption administrative). *Integrity and Transparency Journal*(7), 144.
2. Al-Sun, A. A. (2012). *Corruption financière et administrative: concepts, effets et mécanismes de confrontation*. Ligue des Etats arabes: Conseiller auprès de l'Organisation Arabe de développement administratif pour le droit et l'arbitrage.
3. Benazzouz, M. (2016). La corruption administrative et économique; ses effets et les mécanismes de sa lutte: le cas algérien. *Revue algérienne de la mondialisation et des politiques économiques*, n°7, 207.
4. Benrajm, M. K., & Halimi, H. (2012, Mai 06-07). Corruption financière et administrative: une introduction au phénomène du blanchissement d'argent et à sa propagation. *Colloque national sur la gouvernance d'entreprise en tant que mécanisme pour enrayer le phénomène de la corruption financière et administrative*, p. 5.
5. Bousayoud, S. (2012). Le rôle de la stratégie de lutte contre la corruption économique dans la réalisation du développement durable: une étude comparative entre l'Algérie et la Malaisie. *Ecole doctorale: Administration des affaires et développement durable*, 96.
6. Haha, A. (2012). *Mécanismes juridiques de lutte contre la corruption financière en Algérie, thèse doctorat*. Biskra: Université Mohamed Khider.
7. Hamidatou, M. A.-N., Shalik, A., & Ezzi, K. (2013, Novembre 27-28). La corruption financière comme l'un des types de criminalité et les moyens d'y faire face, en référence à l'Algérie, une approche théorique appliquée. *Quatrième colloque international: La criminalité dans le monde arabe du point de vue de l'économie sociale*, pp. 15-16.
8. Kazem, S. H. (2010). International efforts to prevent and combat corruption. *Anti-corruption conference in Iraq* (p. 48). Iraq: Mansoura University.
9. Khalfi, A. (2008). Mesurer la corruption et analyser les mécanismes de sa lutte: une étude économique sur l'Algérie. *CRAED*, n°28, 95.
10. Mosleh, A. (2013). *Intégrité, transparence et responsabilité face à la corruption*. Palestine: The Coalition for Integrity and Accountability.
11. Nasser, A. N. (2010). *Le rôle du parlement et des parlementaires dans la lutte contre la corruption*. Damas: Autorité générale syrienne du livre.

12. Rapport. (2015). *Banque Mondiale*.
13. Rapport. (2015). *Forum des parlementaires arabes*.
14. Rapport. (2015). *Transparency International*.
15. Saad Al-Dunya, M. (s.d.). *Recherches et études juridiques et économiques*. Consulté le Septembre 21, 2020, sur www.saibd.com
16. Sanisa, F. (2018, Juillet). Combattre les crimes de corruption. *Revue de l'éducation et des sciences sociales*(9), 967-968.
17. Shehata, H. (2009). Corruption économique et réforme politique. *Série de recherche et d'études sur la pensée économique islamique*.
18. Yaqchiche, A., & Zadak, T. (2008, Décembre 02-03). Corruption entre théorie et pratique: concepts, manifestations et méthodes de traitement. Université Kasdi Merbah. *Le premier colloque national sur les mécanismes juridiques de lutte contre la corruption*, p. 50.